



Wallonie

Ville de Charleroi.
N/REF : CPURB/2025/1013.

Avis d'enquête publique (annexe 26).

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (CoDT), le Fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme .

La SRL LA SAMBRIENNE représentée par Monsieur PHILIPPART a introduit une demande ayant trait à un(des) bien(s) sis Rue Nestor Bal à 6032 Mont-sur-Marchienne et cadastré(s) 14 A 157B, 14 A 199F, 14 A 203H8, 14 A 215G.

Le projet consiste en : Construction de 50 logements préfabriqués haute performance environnementale. ; l'enquête publique présente les caractéristiques suivantes :

- le projet s'écarte du schéma d'orientation local : non conforme du point de vue du nombre de places de parking
- la demande est visée à l'article R.IV.40-2,§1er, 1° du Code du Développement Territorial.
- la demande est visée à l'article R.IV.40-2,§1er, 2° du Code du Développement Territorial.
- la demande est visée à l'article R.IV.40-1, §1er, 7 du Code du Développement Territorial.
- La demande implique la création de voirie;
- Application du décret du 06/02/2014 relatif à la voirie communale ;

L'enquête publique se déroule du **09/01/2026 (date début affichage)** au **12/02/2026 (date fin)**.

Le dossier peut être consulté, pendant la période d'enquête, les jours ouvrables, uniquement sur rendez-vous à prendre au plus tard 24 heures à l'avance via l'adresse mail suivante : permisurbanisme@Charleroi.be ou par téléphone (071/86.38.00), à la maison communale annexe - Place Jules Destrée 1 à 6060 Gilly – rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Sabine BOIVIN, téléphone : 071/86.38.00, mail : permisurbanisme@Charleroi.be, dont le bureau se trouve à l'adresse mentionnée précédemment.

Les réclamations et observations écrites, qui porteront la mention **CPURB/2025/1013**, sont à envoyer, datées ainsi que signées et incluant l'adresse de correspondance postale, du **14/01/2026** au **12/02/2026** au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal de Charleroi, Hôtel de Ville de Charleroi, Service de l' Urbanisme, Place Vauban, 14-15 - 6000 Charleroi.
- par courrier électronique (seul le format PDF sera accepté pour les pièces jointes intégrées au courriel) à l'adresse suivante : PermisUrbanisme@Charleroi.be.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées du **14/01/2026** au **12/02/2026** sur rendez-vous auprès de Madame Sabine BOIVIN ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le **12/02/2026 à 14:00 h** à la maison communale annexe de Gilly, rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme.

En date du **30/12/2025**

Le Directeur général,



(s) Lahssen MAZOUZ

Pour le Bourgmestre,
Par délégation,
en vertu de l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s) Tanguy LUAMBUA,
9ème Échevin

CONTACT

Cellule Technique
Service de l'Urbanisme

Place Jules Destrée, 1
6060 GILLY
T. 071/863800
Mail : PermisUrbanisme@Charleroi.be